



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Malaisie

Question écrite n° 21392

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de : Tian Chua, Saari Sungib, Badrul Amin Baharon, Lokman Noor Adam, Hishamudin Rais, citoyens malaisiens, tous membres du Parti de la justice nationale en opposition aux dirigeants actuels qui, selon les informations détenues par Amnesty international, sont détenus pour leurs opinions, sans inculpation ni jugement. En effet, la Malaisie s'est dotée d'une loi sur la sécurité intérieure, dite loi ISA, qui permet à la police d'arrêter, sans preuve ni mandat, des personnes censées avoir agi, ou être sur le point, ou susceptibles d'agir d'une façon qui menacerait la sécurité de la Malaisie, des services vitaux ou l'activité économique. Ces personnes peuvent être détenues 60 jours pour enquête. Après 60 jours, le ministre de l'intérieur peut ordonner deux années de détention, détention qui peut être reconduite indéfiniment sans que le détenu soit jamais accusé de crime ou jugé devant un tribunal. Elle lui demande donc quelles actions il compte entreprendre auprès des autorités malaisiennes pour obtenir la libération de ces cinq personnes et l'abrogation de la loi ISA.

Texte de la réponse

MM. Tian Chua, Hishamuddin Rais, Saari Sungib, Lokman Nor Adam et le Dr Badrul Amin ont été effectivement arrêtés au printemps 2001 pour avoir manifesté contre l'incarcération de M. Anwar Ibrahim, alors ministre des finances de Malaisie. Ces activistes proréformistes du Keadilan avaient été emprisonnés au titre de l'ISA (Internal Security Act). Grâce aux actions répétées de la France et de ses partenaires européens, qui partagent les mêmes préoccupations en matière de respect des droits de l'homme, ces personnes sont aujourd'hui libérées : MM. Tian Chua, Saari Sungib et Hishamuddin Rais depuis le 1er juin et MM. Lokman Nor Adam et Badrul Amin depuis le 12 juin. La France attache une grande importance au respect des libertés civiles et religieuses dans le monde et elle a en conséquence marqué à plusieurs reprises son inquiétude relative aux développements affectant les droits de l'homme en Malaisie, à l'occasion des échanges à haut niveau qu'elle a régulièrement avec ce pays. Par ailleurs, l'Union européenne avait effectué dès le 17 mai 2001 une démarche auprès de M. Syed Hamid Albar, le ministre malaisien des affaires étrangères, au sujet de l'arrestation sous couvert de la loi ISA de ces personnalités du Keadilan. La France poursuivra son action en faveur des droits de l'homme en Malaisie, aussi bien de manière bilatérale que dans le cadre européen, tant que cela restera nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21392

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5298

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6268